



CONSEIL COMMUNAL DU 27 AVRIL 2021.

Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 27 avril 2021 à 20H.

Etaient présents : Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président
Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Anny DEVILLERS, Echevines
Marie-Rose THIRIONET, Brigitte ROBERT, Marc PATERKA, Xavier JARBINET, Raphaël LEBLANC, Déborah CROUGHS, Valérie DUPAS, Muriel CLAVIR, Philippe DE RIVE, Conseillers
Danielle JACOB, Directrice générale

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20.10H.

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance

Monsieur le Bourgmestre signale qu'il n'a reçu aucune demande de point complémentaire conforme au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Il propose d'approuver l'ordre du jour de la séance tel qu'il a été transmis aux Conseillers.

A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance.

2. Communications

Monsieur le Bourgmestre signale que le Collège communal a, il y a quelques mois, introduit un recours contre une amende qui a été infligée à la Commune en raison d'un camion trop chargé. Estimant qu'il était injuste qu'une amende de plus de 12.000 € soit prononcée par l'autorité régionale, le Collège a chargé un avocat de défendre ses intérêts devant le tribunal compétent pour l'appel.

Bien lui en a pris, la décision d'appel vient de parvenir à l'administration : l'amende est réduite à 1.600 € avec un sursis de trois ans. Il est donc probable que la Commune ne devra jamais payer cette amende. Monsieur le Bourgmestre rappelle le détail des faits qui ont conduit à cette amende.

3. Comptes des Fabriques d'église

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers détaille les résultats des comptes :

- Fabrique de Fexhe : après les corrections effectuées par l'Evêché, le compte 2020 se solde par un boni de 1.544,47 € ;
- Fabrique de Voroux : aucune correction, le compte se solde par un boni de 5.385,97 €
- Fabrique de Roloux : après la correction du reliquat du compte 2019, le compte 2020 se solde par un boni de 9.461,71 €
- Fabrique de Noville : après corrections, le compte se solde par un boni de 11.794,13 €.

Madame Devillers ajoute qu'il n'y a pas eu d'activités en 2020, et donc moins de dépenses et de recettes, pas de travaux réalisés non plus.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver les comptes des quatre Fabriques d'église de la Commune.

A l'unanimité, le Conseil approuve les comptes des Fabriques d'église.

4. Acquisition de deux padels – Adoption du cahier des charges et de la procédure de marché

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur Paterka.

Monsieur Paterka détaille les éléments du marché : le choix s'est porté sur une structure en aluminium, le revêtement sera en gazon synthétique, chaque terrain sera éclairé par 8 lampes LED et une garantie de 15 ans sur les défauts de fabrication, la corrosion et la peinture devra être fournie. Le marché est estimé à 120.000 € comprenant les travaux de préparation de la zone de pose, notamment

- Déblaiement préalable du terrain
- Fourniture et pose d'un empierrement calcaire ou recyclé béton 20/40 sur 15 cm d'épaisseur
- Fourniture et installation de la poutre de béton périphérique comprenant le coffrage, le ferrailage et le bétonnage avec un béton de 350 kg/m³. Hauteur 30 cm – largeur 40 cm
- Pose d'une chape drainante spécifique (épaisseur 10 cm)
- Fourniture et pose de bordures sur toute la périphérie du terrain
- Aménagement des abords

Le marché sera conclu par procédure négociée sans publication préalable, et plusieurs firmes seront consultées. Le crédit est prévu en modification budgétaire.

Monsieur le Bourgmestre ajoute qu'on n'a pas pu faire grand-chose dans la Commune parce qu'il n'y a pas de hall omnisport, on ne peut donc pas rattraper le problème du basket. Mais on va essayer d'avoir un centre sportif.

Monsieur Paterka précise que l'objectif à terme est de faire un centre de sports de raquette sur le terrain du football pour dynamiser les sports dans la Commune.

Monsieur le Bourgmestre rappelle que la Région ne subventionne les communes qu'à la condition de la supra-communalité. C'est pourquoi il y a eu une répartition entre Crisnée, Remicourt et Fexhe.

Monsieur Paterka ajoute que le but est d'avoir le taux de subside du plus haut niveau ; auparavant, le subside était de 75 %, maintenant, il est de 50 % plus 5% par condition remplie.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le cahier des charges et la procédure de marché.

A l'unanimité, le Conseil approuve le cahier des charges et la procédure de marché.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mars 2021

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 mars 2021 tel que transmis aux Conseillers.

A l'unanimité, le procès-verbal est approuvé tel que transmis.

Madame Thirionet évoque le problème de la circulation des poids lourds dans le village.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que c'est un problème récurrent, des camions étrangers vont et viennent de Bierset. Il n'est pas efficace de donner des contraventions aux étrangers. Les routes sont interdites aux poids lourds, les procès-verbaux sont faits, mais cela n'a aucun effet.

Monsieur Leblanc estime que l'excuse du GPS est facile, l'objectif des chauffeurs est d'aller le plus vite possible sans consommer plus.

Monsieur Paterka ajoute « et d'éviter les taxes sur les autoroutes ».

Monsieur le Bourgmestre signale qu'il a écrit aux ministres concernés, mais qu'il n'a reçu que deux réponses.

Madame Thirionet demande ce qu'il en est de la rue Bronckart.

Madame Nachtergaele lui répond qu'un sondage doit être réalisé, que l'égout est à remplacer et que le budget nécessaire n'est pas prévu, il s'agit de gros travaux.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20.20H.